

Communiqué du greffier

Le greffier de la Cour européenne des droits de l'homme précise que, contrairement à l'information diffusée à tort par la presse écrite et télévisée en Italie au sujet de l'affaire *Miniscalco c. Italie* introduite devant la Cour européenne des droits de l'homme, cette requête n'a pas encore été examinée par la Cour : elle a uniquement été enregistrée et on lui a attribué un numéro de requête. L'attribution d'un numéro de requête n'implique aucune décision positive ou négative sur la recevabilité des demandes soulevées par le requérant quant à la loi « Severino ». L'examen de la requête par la Cour se fera en temps voulu en fonction de sa date d'enregistrement.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour.

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Jean Conte (tel: + 33 3 90 21 58 77)

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Nina Salomon (tel: + 33 3 90 21 49 79)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.